

## Ouverture de l'option d'histoire Géographie en terminale S

« Le 9 janvier 2012, l'APHG a été reçue au Ministère de l'Education nationale par Monsieur Blanquer, directeur général de la Dgesc. Parmi plusieurs sujets abordés le problème de la présence de l'option d'Histoire et de Géographie a été posé par l'APHG : absence dans nombre d'établissements, refus d'ouvrir ou méconnaissance de cette disposition par des proviseurs, regroupement par bassin d'élèves demandant l'option en S provenant de différents lycées... Monsieur Blanquer s'est engagé à adresser une lettre de cadrage à tous les recteurs **indiquant que l'ouverture de l'option en Histoire et Géographie devait être une des priorité des Recteurs** pour que l'option soit ouverte **dans un maximum d'établissements** »

Le Secrétariat Général de l'APHG

Paris, le 30 janvier 2012

### L'OPTION HISTOIRE GEOGRAPHIE EN TERMINALE S

Le sort de l'option histoire géographie en terminale S se joue cette année scolaire 2011-2012 puisque les effets de la réforme arrivent à la prochaine rentrée.

L'association des professeurs d'histoire et de géographie se bat pour que cette année, l'option soit ouverte dans tous les lycées et à court terme pour que notre discipline retrouve toute sa place dans toutes les classes y compris en terminale S et de façon obligatoire.

Toutefois, il faut connaître dès maintenant comment se déroulent les diverses phases de cette opération.

Au commencement était la dotation des académies faite par le ministère. Comme on sait, dans toutes les académies sauf en Guyane le ministère supprime des milliers de postes en vue de la rentrée 2012. Après ces suppressions et en fonction de l'évolution des effectifs dans l'enseignement élémentaire, les collèges et les lycées, chaque rectorat répartit les moyens par grandes masses : tant pour l'élémentaire, tant pour l'enseignement secondaire. Cette répartition est notifiée aux comités techniques académiques qui ont remplacé depuis le 15 novembre 2011 les comités techniques paritaires académiques. En application stricte des textes réglementaires, cette répartition n'est pas soumise à discussion.

La discussion va donc porter sur la manière dont les masses ainsi réparties vont être distribuées entre les collèges et les lycées. Les inspections académiques, dont les patrons viennent d'être nommés adjoints directs des recteurs, après examen en comité technique spécifique départemental (CTSD) notifient à chaque établissement sa D.G.H. ou dotation globale horaire.

Le chef d'établissement prépare alors son T.R.M.D. ou tableau de répartition des moyens par discipline en étant obligé de rester à l'intérieur de sa dotation. Il doit évidemment tenir compte des horaires officiels, mais pour ce qui concerne en particulier notre sujet, il lui appartient d'attribuer un horaire permettant de créer ou non l'option histoire géographie en terminale S, et s'il le fait, de créer une, deux classes ou plus.

Comment le fait-il ? Cela dépend du montant de sa dotation bien entendu, mais aussi de sa volonté de le faire, et aussi des pressions qu'il va rencontrer au sein d'abord de son conseil pédagogique puis de sa commission permanente et surtout de son conseil d'administration car il peut être tenté de favoriser plutôt telle ou telle autre discipline. Il peut aussi s'efforcer de dissuader les élèves de 1<sup>re</sup> S de cette année de se porter candidats en trop grand nombre pour l'option de T.S. de l'année prochaine. Cela s'est déjà vu pour d'autres disciplines telles que le latin ou l'allemand ou...

C'est pour cela que l'A.P.H.G. insiste autant pour que nos collègues d'histoire géographie se portent volontaires pour participer au conseil pédagogique et au conseil d'administration où ils pourront « veiller au grain » et s'efforcer d'arracher la mise en place de l'option en terminale S.

Le T.R.M.D. est enfin soumis à l'examen du conseil d'administration (après le passage obligatoire par la commission permanente) Ce dernier peut proposer une autre répartition de la D.G.H., et donc demander la création d'une ou plusieurs classes option histoire géographie de terminale S (et essayer aussi d'empêcher la suppression de tel ou tel poste qu'il s'agisse de l'histoire ou d'une autre discipline bien entendu)

A la fin de l'examen, il y a obligatoirement un vote.

Si la proposition de T.R.M.D. est repoussée, il faut appliquer le décret du 28 janvier 2010 qui oblige alors le chef d'établissement à revoir sa copie et à convoquer de nouveau le conseil d'administration dans un délai réduit.

Le conseil d'administration de nouveau réuni, ou bien le chef d'établissement a modifié son T.R.M.D. et la nouvelle mouture rencontre l'assentiment de ses membres.

Ou bien la nouvelle mouture ne plaît toujours pas au conseil d'administration ou pis encore, le tableau n'a pas été modifié. Dans ce cas, malheureusement, le chef d'établissement a le droit de transmettre tel quel le tableau qu'il a présenté et c'est ce tableau qui sera pris en compte par les services académiques.

En conclusion, il est clair qu'en la matière, c'est la pression locale de nos collègues qui peut faire beaucoup (même si elle échoue finalement) pour la création de l'option histoire géographie en terminale S.

**Certes, notre association ne cesse de mener le bon combat sur le plan national non seulement pour obtenir que le ministère ordonne d'ouvrir cette option partout, mais aussi et surtout pour que notre enseignement soit rétabli en totalité et de façon obligatoire dans toutes les classes. Mais le combat se mène aussi sur place et localement.**

**Frédéric Eleuche , APHG, Nice)**